



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 2005

Groupement enseignement général

Chef d'escadrons
Philippe LE CARFF
Groupe D6

Fiche de stratégie

OBJET : Sujet n° 5 / L'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

PIECE(S) JOINTE(S) : Néant.

A l'heure où l'Union européenne pourrait se doter d'une constitution et alors que ce projet de Constitution initierait la mise œuvre de structures politiques en terme de diplomatie et de sécurité, les désaccords nés de la crise irakienne demeurent profonds entre « atlantistes » et pays de la « vieille Europe ». Cette crise, comme précédemment d'autres le firent, a mis en lumière de manière criante le manque d'unité de l'Union en matière de défense et d'affaires étrangères. Aussi, est-il légitime de se demander si l'Europe est condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou si au contraire elle pourrait à terme se doter d'une véritable politique de défense ?

Nous allons tenter de démontrer que l'Europe n'aura une politique unique de défense que si chacun des états de l'Union (ou du moins les plus puissants d'entre eux) ressentent les mêmes menaces, finissent par avoir les mêmes intérêts et surtout s'accordent sur la définition d'un ou des ennemi(s) communs(s). Cela est actuellement loin d'être le cas mais n'est nullement une condamnation perpétuelle.

Après avoir analysé les différences entre stratégie de sécurité et politique de défense, cette fiche traitera des conditions nécessaires à l'émergence d'une véritable politique de défense et des blocages actuels au niveau de l'Union.

1.- Stratégie de sécurité et politique de défense de l'Union

11.- Le concept de sécurité collective

La sécurité touche tous les secteurs de la vie sociale. Elle repose sur des facteurs subjectifs. Elle « fonde le maintien de la paix sur l'assurance que l'intérêt particulier se confond avec l'intérêt commun et que ni les oppositions idéologiques, ni les compétitions d'intérêt, ni certaines aspirations nationales, ne viendront troubler la situation existante »¹.

La stratégie commune de sécurité est marquée, au niveau européen, par la mise en place de structures et de moyens au niveau de l'Union, pour coordonner chacune des politiques nationales de sécurité, dans le but de gagner de l'efficacité et de mener au niveau de l'Union ce qui est commun à l'ensemble. Elle est d'une certaine manière le plus petit dénominateur commun aux vingt-cinq pays de l'Union. En quelque sorte, une approche « par le bas » qui laisse aux états membres la possibilité de continuer à avoir leurs propres intérêts et (éventuellement) leurs propres ennemis.

Surtout, cette stratégie de sécurité a l'immense avantage, dans le jeu politique européen, de ne pas nécessiter de s'accorder sur des intérêts communs et de désigner un ou des ennemi(s) commun(s).

12.- Le concept de défense

Ce dernier est en revanche beaucoup plus marqué militairement. Il peut aussi apparaître comme beaucoup plus « offensif », sans jeu de mots, dans son sens actuel. La défense repose sur le facteur objectif qu'est la force (armée). Elle « fonde le maintien de la paix sur la peur d'un conflit »².

Une politique de défense serait alors non plus une coordination des politiques de sécurité, mais la définition d'une politique unique au niveau de l'Union qui se déclinerait au niveau de chaque état pour la défense de l'ensemble du territoire et des intérêts de l'Union, c'est-à-dire une approche « par le haut ». Pour conserver le vocabulaire employé supra, elle serait le plus petit multiple commun aux pays de l'Union.

Elle nécessiterait un appareil commun de défense et une organisation commune de prise de décision et de commandement. Pour cela, l'Europe devrait vouloir devenir une « puissance politique ».

13.- Sécurité collective versus défense

Comme l'a écrit Bruno Colson : « Le concept de défense collective présuppose toujours un ennemi commun, au moins potentiel, celui de sécurité collective, qui a présidé à la mise sur pied de la SDN puis de l'ONU, présuppose une alliance automatique contre l'agresseur, quel qu'il soit »³. Mais, lorsqu'il n'y a pas d'ennemi, « la difficulté de distinguer l'agresseur de la victime est le premier point faible du système et l'incapacité à se mettre d'accord sur les mesures à prendre en constitue généralement le second »⁴.

Cependant, les deux notions sont complémentaires et il convient de ne pas les opposer. Tout état politique, qu'il s'agisse de la paix ou de la guerre, suppose un rapport de forces. La sécurité reste donc bien inséparable de la défense. Les séparer reviendrait à penser une sécurité sans défense ce qui est totalement utopiste et a déjà conduit aux désillusions et désastres de la Société des Nations qui croyait résoudre définitivement le problème des conflits par, entre autres, le désarmement. Une Europe qui opposerait les deux concepts dans son essence, fonctionnerait sensiblement comme les Nations Unies et aurait une efficacité sensiblement identique.

¹ Michel Debré. « Défense de l'Europe et sécurité en Europe ». Revue de Défense nationale. XII-1972. Page 1780.

² Ibidem.

³ Bruno Colson. « L'énigme de la politique étrangère russe ». La Revue politique (Bruxelles). N°5. Page 18.

⁴ Ibidem.

2.- Les conditions d'émergence d'une politique de défense commune

21.- La recherche de « barbares »

Comme cela vient d'être écrit, une véritable politique de défense ne peut voir le jour que si les Européens s'accordent sur un ou des ennemi(s) commun(s).

Un exemple caractéristique peut être ici cité, d'autant que son cadre est en partie européen. Il s'agit de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui demeure encore à ce jour la structure intégrée multinationale la plus efficace en terme militaire. L'organisation s'est constituée face à la menace communiste et c'est cette menace qui a permis que des états acceptent de placer leurs moyens militaires sous un commandement intégré multinational (dans les faits américain) unique. La disparition des « barbares » aux portes de l'Europe a provoqué au sein de l'organisation une crise existentielle. Les déboires du « Supreme Allied Commander for Operations » (ancien SACEur) pour obtenir des troupes pour les opérations en cours a mis cet état de fait en évidence. Si face au rouleau compresseur russe, les nations ne discutaient que peu leurs contributions, la menace ayant disparue, il en va maintenant tout autrement. C'est d'ailleurs pour cela que l'organisation a créé le nouveau Commandement suprême allié pour la Transformation (SACT) dont la mission est de faire évoluer sa structure et ses moyens.

22.- Les entraves idéologiques

Des nouvelles théories, particulièrement en cours en Europe depuis la chute de l'Union soviétique, sont une réelle entrave à la définition de cet ennemi et à l'utilisation du concept de défense. Ces théories, dites constructivistes, dévalorisent les menaces militaires qui sont accusées d'être infondées, produites et entretenues par des « lobbies » bureaucratiques, le complexe militaro-industriel, dans le but de maintenir leur position et de masquer les véritables menaces pesant sur l'humanité et résultant du sous-développement, de la surpopulation et de la dégradation de l'environnement. Or, contrairement aux menaces militaires, ces dernières ne peuvent être résolues, non pas par un affrontement, mais par une coopération entre les états.

Ces théories utopistes et pacifistes remettent en question le concept d'ennemi qui ne peut être qu'une invention pour faire peur aux peuples et permettre ainsi aux « fauteurs de guerre » de conserver leur influence dans la société. Il n'est plus alors question ni de guerre ni d'ennemi. Ces notions deviennent particulièrement suspectes. Au-delà d'ailleurs, ce sont les notions de nation et d'état qui sont remises en cause, car il est difficile de nier que les états se sont construits par opposition à quelque chose de différent : ethnie, société, religion, plus récemment idéologie.

23.- Les facteurs matériels

Ces derniers sont finalement les objectifs les plus faciles à atteindre et des progrès notables ont eu lieu ces dernières années, même si la marge de progression, une fois les obstacles idéologiques vaincus, est encore grande. La création d'un comité politique et d'un comité militaire qui peuvent être considérés comme le futur niveau stratégique de l'Union a été réalisé.

Cependant le refus de certains membres importants comme la Grande-Bretagne de leur adjoindre un état-major permanent de planification et de conduite nuit encore grandement à l'efficacité de ces comités. La règle du recours aux états-majors nationaux des principaux pays de l'Union en terme de renseignement et de planification et l'absence de troupes immédiatement disponibles empêchent, pour l'instant, l'Union de disposer des moyens matériels pour décider et conduire une réelle politique de défense commune. Cependant les progrès réalisés par les exécutants peuvent permettre d'être optimistes quant aux moyens, éventuellement un jour, disponibles.

En revanche, le faible investissement en matière de défense de tous les pays européens, Grande-Bretagne et France inclus, malgré leur effort supérieur à celui des autres états, peut devenir dans le moyen terme un réel facteur de déséquilibre avec d'autres grandes puissances ou puissances émergentes et priver l'Union des outils cohérents d'une politique de défense.

En conclusion, la question de savoir si l'Europe aura un jour une véritable politique de défense ou si elle se contentera d'une stratégie de sécurité commune est indissociablement liée au choix politique qui sera fait au sujet de cette Europe. Les Européens voudront-ils d'une Europe puissance, et dans ce cas elle aura de manière inhérente sa politique de défense associée, car la défense est un attribut régalien, ou souhaiteront-ils qu'elle demeure un conglomérat d'états aux politiques de défense divergentes, dont les rapports sont essentiellement basés sur l'économie, et dépendant des Etats-Unis pour sa protection. Le choix leur appartient. Les états européens perçoivent encore l'Union comme une caisse de résonance de leurs propres intérêts. Cependant, tout comme cela fut le cas pour la création de l'Organisation de Traité de l'Atlantique Nord, l'émergence d'une nouvelle menace, d'un ennemi commun, dans les prochaines années à venir, pourrait accélérer la mise en place d'une politique de défense commune, et ce malgré l'engouement actuel pour les théories alternatives.

A FVRORE NORMANNORVM, LIBERA NOS DOMINE !